



## Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers dans les DOM et la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon

L'IEDOM établit l'Observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM, conformément à la loi sur la régulation bancaire et financière (art. 81). La collecte et le traitement des données couvrent les 36 établissements bancaires installés dans les six géographies, à partir de leurs documents publics de tarification. Le suivi porte sur les tarifs les plus couramment utilisés par la clientèle (tarifs de l'extrait standard) et 3 tarifs réglementés en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Afin de permettre la comparaison des tarifs des DOM avec ceux de la métropole, cet observatoire reprend également les dernières données publiées par le Comité consultatif du secteur financier pour la métropole, c'est-à-dire les tarifs en vigueur au 5 janvier 2017, selon la même méthodologie que celle appliquée par l'IEDOM. L'échantillon du CCSF porte sur la moyenne des tarifs de 120 établissements de crédit métropolitains représentant 98,5 % des parts de marché des comptes de particuliers.

- Par rapport au précédent Observatoire (avril 2017), on observe une stabilisation des tarifs moyens. Le tarif moyen pour la tenue de compte reste en particulier inchangé à 20,1 euros.
- 13 tarifs moyens DOM de l'extrait standard sur 14 sont inférieurs ou égaux aux moyennes CCSF.

*Nota bene* : ❶ La structure des places bancaires, avec parfois le poids important de certains établissements, explique les écarts sensibles entre les géographies. ❷ L'observatoire ne retient que les valeurs unitaires de services, et ne présente pas les forfaits aux définitions propres à chaque établissement de crédit. ❸ Une évolution de tarif moyen peut n'être due qu'à l'évolution du nombre de comptes des établissements.

### Tarification moyenne des services bancaires aux particuliers dans les DOM et la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon au 1<sup>er</sup> octobre 2017

en euros	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Moyenne DOM	Moyenne CCSF au 5 janvier 2017
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>								
Frais de tenue de compte (par an)	23,14	18,35	24,45	16,31	20,83	21,71	20,13	18,74**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,17	0,34	0,56	0,00	0,00	0,00	0,20	0,21
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	2,00	1,50	1,21	1,61	1,10	2,54	1,58	1,94
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,38	0,27	0,32	NS	0,31	50	0,31	0,47
Carte de paiement internationale à débit différé	44,59	44,75	45,09	43,51	43,99	41,34	44,23	44,61
Carte de paiement internationale à débit immédiat	40,55	40,48	40,31	39,84	38,75	40,29	40,12	44,18
Carte de paiement à autorisation systématique	31,83	29,92	31,62	31,65	29,98	35,68	31,50	31,62
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 <sup>er</sup> retrait payant)*	0,85	0,79	0,90	0,89	0,90	1,00	0,88	0,91
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	3,74	3,55	3,67	3,48	3,55	3,44	3,59	3,72
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	7,62	7,14	7,42	7,60	7,67	8,00	7,53	7,78
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	25,87	26,33	25,43	23,12	23,85	18,30	24,55	24,81
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	28,05	27,54	28,00	28,22	27,86	30,00	28,07	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	46,95	45,28	47,14	45,43	46,17	50,00	46,21	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	17,95	15,93	18,41	17,63	18,06	20,00	17,78	

SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

\* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1<sup>er</sup> retrait payant (et non celui du 1<sup>er</sup> retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

\*\* Le montant de 18,74 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

*Méthodologie* : la collecte des tarifs est effectuée par la société Sémaphore Conseil. Les tarifs présentés sont des moyennes pondérées par géographie calculées par l'IEDOM. Le tarif de chaque établissement de crédit est pondéré par le nombre de comptes ordinaires de particuliers détenus par l'établissement. La moyenne DOM tient compte du poids de chaque géographie (nombre total de comptes ordinaires de particuliers).

Le paysage bancaire a évolué dans les DFA et l'océan Indien. Des projets de transformation des principaux groupes bancaires nationaux ont été réalisés : fusion des filiales de la BNP dans les DFA sous l'entité BNP Paribas Antilles-Guyane, absorption de la BFCAG par le Crédit Lyonnais pour créer l'entité LCL Antilles-Guyane. Cession par la BPCE IOM à la CEPAC de la Banque de La Réunion, de la Banque des Antilles Française et de la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon, absorption de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'outre-mer par la Bred. Par conséquent, la liste des établissements bancaires suivis a évolué par rapport aux années antérieures.

# GADELOUPE

## Tarification moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> octobre 2017

en euros	BRED-BP	CEPAC	BNPP ANTILLES- GUYANE	CRCAMG	FCMAG	SGA	LA BANQUE POSTALE	LCL	Moyenne Guadeloupe	Moyenne CCSF au 5 janvier 2017
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>										
Frais de tenue de compte (par an)	24,00	24,00	40,00	30,00	24,00	38,40	12,00	24,00	23,14	18,74**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,00	0,00	1,50	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,17	0,21
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,55	3,00	2,30	1,00	1,70	50	1,36	2,00	1,94
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	50	0,30	0,50	0,20	0,50	0,23	50	0,38	0,47
Carte de paiement internationale à débit différé	44,00	40,00	44,50	47,00	46,20	45,00	44,50	48,60	44,59	44,61
Carte de paiement internationale à débit immédiat	44,00	40,00	44,50	39,00	37,00	40,00	39,00	44,40	40,55	44,18
Carte de paiement à autorisation systématique	35,00	37,00	30,00	32,00	28,00	32,00	28,50	31,20	31,83	31,62
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 <sup>er</sup> retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	0,90	1,00	0,00	0,65	1,00	0,85	0,91
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	3,60	3,50	5,05	4,00	4,08	4,20	3,30	4,50	3,74	3,72
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	6,00	8,00	6,90	8,00	7,62	7,78
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	32,00	26,00	26,00	29,95	24,00	34,80	25,87	24,81
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>										
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	22,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	28,50	30,00	28,05	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	42,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	45,00	50,00	46,95	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	13,50	20,00	17,95	

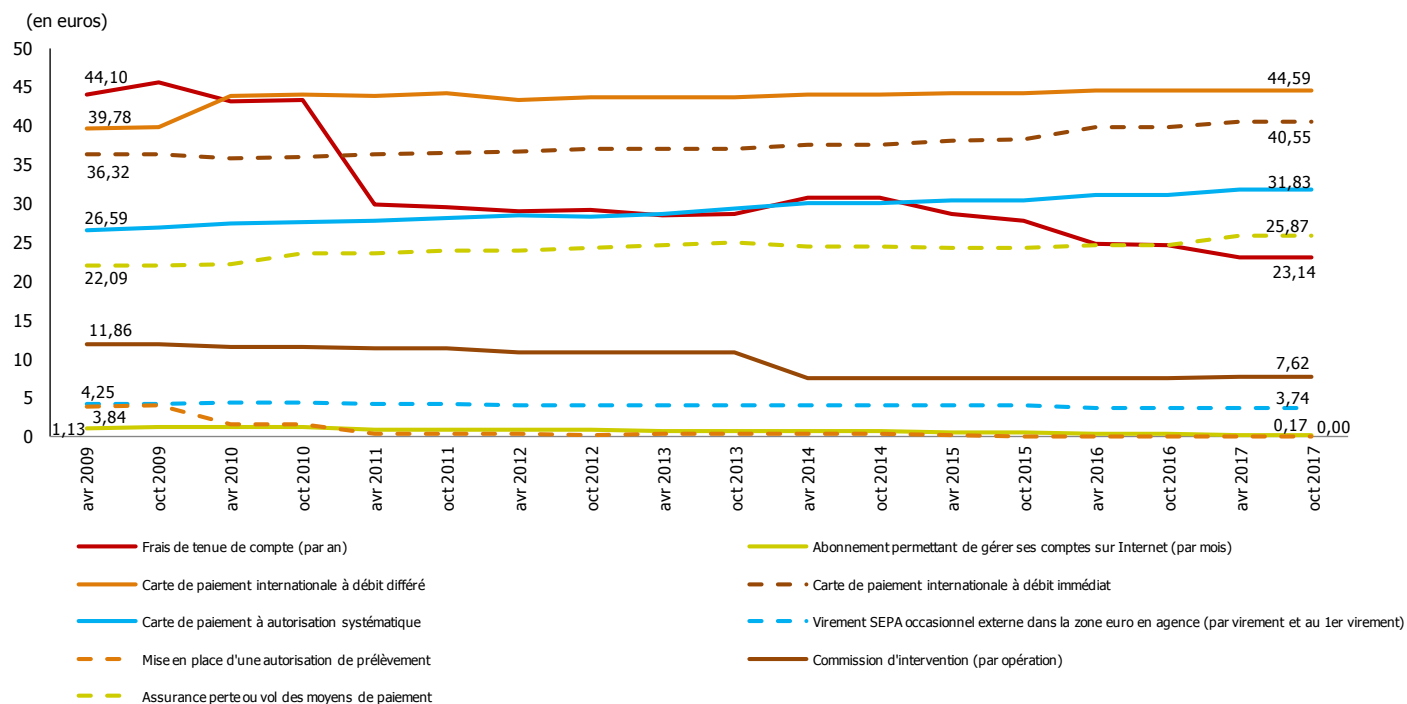
SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

\* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1<sup>er</sup> retrait payant (et non celui du 1<sup>er</sup> retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

\*\* Le montant de 18,74 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

### Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2017 en Guadeloupe



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

# GUYANE

## Tarification moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> octobre 2017

en euros	BRED-BP	CEPAC	BNPP ANTILLES- GUYANE	FCMAG	CRCAMMG	LA BANQUE POSTALE	LCL	Moyenne Guyane	Moyenne CCF au 5 janvier 2017
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>									
Frais de tenue de compte (par an)	24,00	24,00	36,88	24,00	36,00	12,00	24,00	18,35	18,74**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,00	0,00	1,38	3,00	0,00	0,00	0,00	0,34	0,21
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,55	2,76	1,00	0,00	50	1,36	1,50	1,94
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	50	0,28	0,20	0,30	0,21	50	0,27	0,47
Carte de paiement internationale à débit différé	44,00	40,00	44,50	46,20	49,78	44,50	48,60	44,75	44,61
Carte de paiement internationale à débit immédiat	44,00	40,00	44,50	37,00	39,46	39,00	44,40	40,48	44,18
Carte de paiement à autorisation systématique	35,00	37,00	30,00	28,00	31,82	28,50	31,20	29,92	31,62
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 <sup>er</sup> retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,65	1,00	0,79	0,91
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	3,32	3,50	4,65	4,08	3,47	3,30	4,50	3,55	3,72
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	7,37	6,00	8,00	6,90	8,00	7,14	7,78
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	32,00	26,00	24,00	24,00	34,80	26,33	24,81
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>									
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	22,00	30,00	27,65	30,00	30,00	28,50	30,00	27,54	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	42,00	50,00	46,08	50,00	50,00	45,00	50,00	45,28	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	20,00	20,00	18,43	20,00	20,00	13,50	20,00	15,93	

SO : Sans objet (service non proposé)

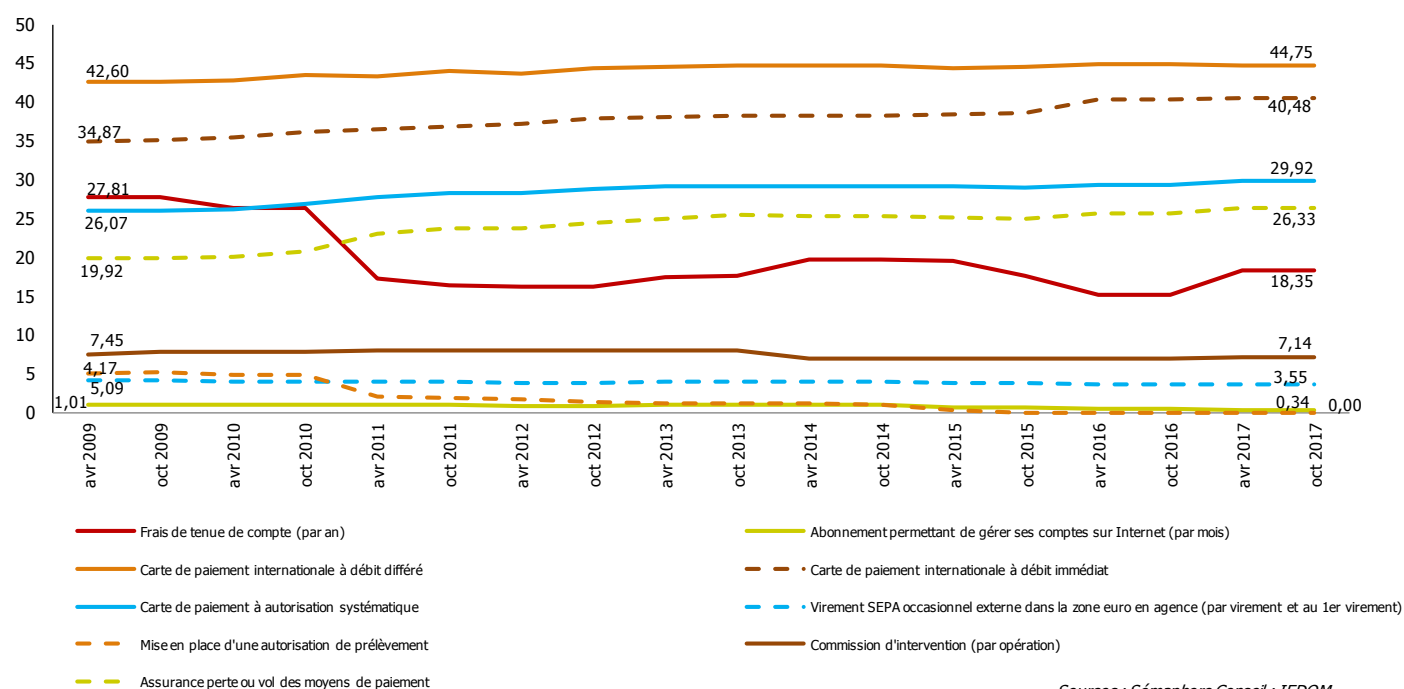
NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

\* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1<sup>er</sup> retrait payant (et non celui du 1<sup>er</sup> retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

\*\* Le montant de 18,74 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

### Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2017 en Guyane

(en euros)



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

# MARTINIQUE

## Tarification moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> octobre 2017

en euros	BRED-BP	CEPA C	BNPP ANTILLES- GUYANE	FCMAG	SGA	CRCA MMG	LA BANQUE POSTALE	LCL	Moyenne Martinique	Moyenne CCSFau 5 janvier 2017
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>										
Frais de tenue de compte (par an)	24,00	24,00	40,00	24,00	38,40	36,00	12,00	24,00	24,45	18,74**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,00	0,00	1,50	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,56	0,21
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,55	3,00	1,00	1,70	0,00	SO	1,36	1,21	1,94
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	SO	0,30	0,20	0,50	0,30	0,23	SO	0,32	0,47
Carte de paiement internationale à débit différé	44,00	40,00	44,50	46,20	45,00	49,78	44,50	48,60	45,09	44,61
Carte de paiement internationale à débit immédiat	44,00	40,00	44,50	37,00	40,00	39,46	39,00	44,40	40,31	44,18
Carte de paiement à autorisation systématique	35,00	37,00	30,00	28,00	32,00	31,82	28,50	31,20	31,62	31,62
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 <sup>er</sup> retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,65	1,00	0,90	0,91
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	3,60	3,50	5,05	4,08	4,20	3,47	3,30	4,50	3,67	3,72
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	6,00	8,00	8,00	6,90	8,00	7,42	7,78
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	32,00	26,00	29,95	24,00	24,00	34,80	25,43	24,81

### TARIFS RÉGLEMENTÉS

Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	22,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	28,50	30,00	28,00
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	42,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	45,00	50,00	47,14
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	13,50	20,00	18,41

SO : Sans objet (service non proposé)

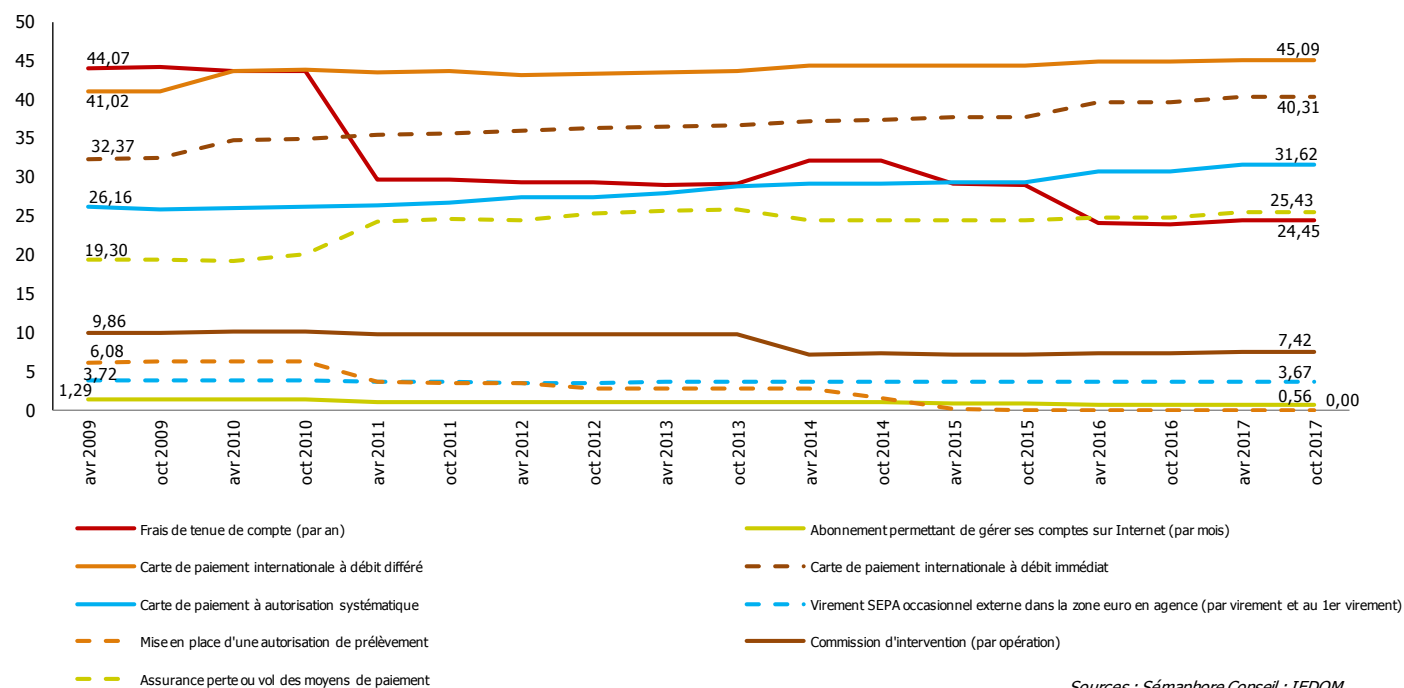
NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

\* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1<sup>er</sup> retrait payant (et non celui du 1<sup>er</sup> retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

\*\* Le montant de 18,74 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

### Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2017 à la Martinique

(en euros)



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

# LA RÉUNION

## Tarification moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> octobre 2017

en euros	BRED-BP	CEPAC	BFCOI	CRCAMR	LA BANQUE POSTALE	BNPP REUNION	Moyenne La Réunion	Moyenne CCSF au 5 janvier 2017
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>								
Frais de tenue de compte (par an)	24,00	24,00	30,00	0,00	12,00	36,00	16,31	18,74**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,21
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,55	1,00	1,00	SO	2,00	1,61	1,94
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	SO	0,30	0,20	0,23	SO	NS	0,47
Carte de paiement internationale à débit différé	44,00	40,00	44,00	44,00	44,50	46,00	43,51	44,61
Carte de paiement internationale à débit immédiat	44,00	40,00	36,00	38,00	39,00	46,00	39,84	44,18
Carte de paiement à autorisation systématique	35,00	40,00	28,00	28,00	28,50	32,00	31,65	31,62
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 <sup>er</sup> retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	1,00	0,65	1,30	0,89	0,91
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	3,60	3,50	3,30	3,80	3,30	3,50	3,48	3,72
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	6,90	8,00	7,60	7,78
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	21,25	24,00	24,00	21,48	23,12	24,81
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	22,00	30,00	30,00	28,00	28,50	30,00	28,22	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	42,00	50,00	50,00	40,00	45,00	50,00	45,43	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	20,00	20,00	20,00	20,00	13,50	20,00	17,63	

SO : Sans objet (service non proposé)

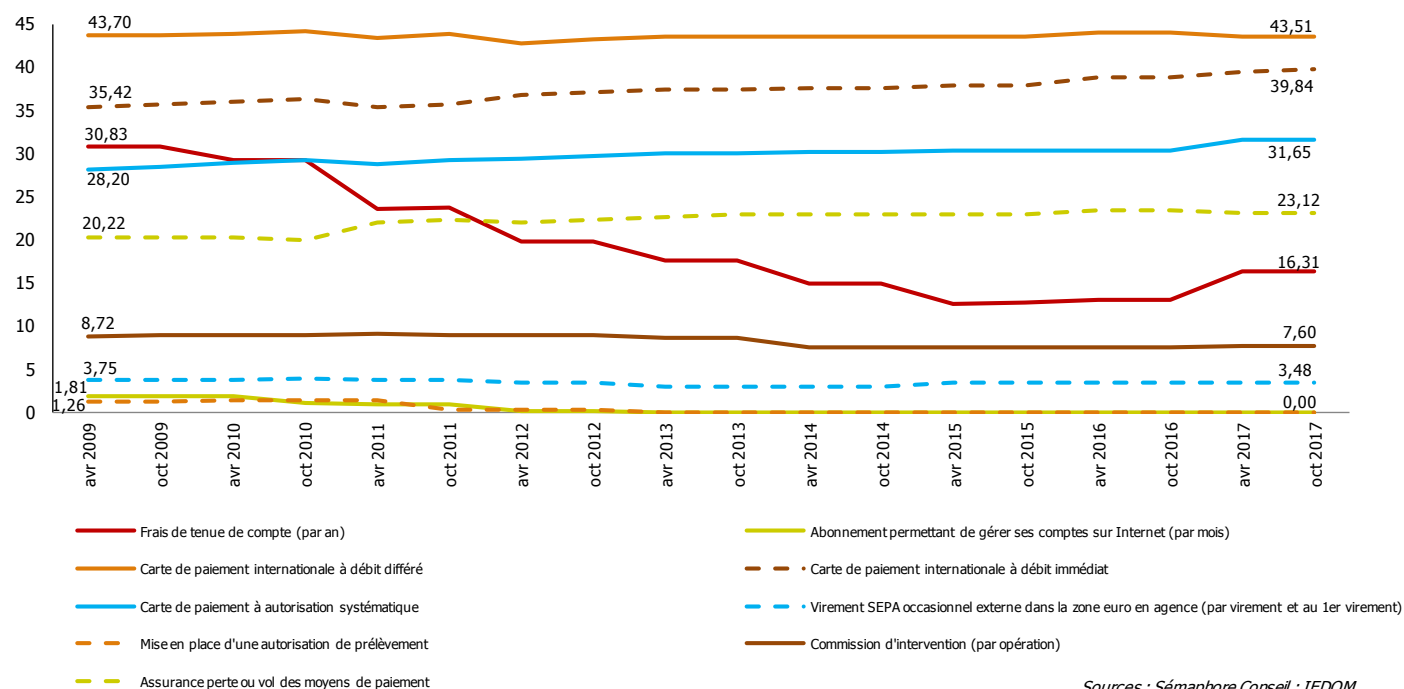
NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

\* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1<sup>er</sup> retrait payant (et non celui du 1<sup>er</sup> retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

\*\* Le montant de 18,74 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

### Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard à La Réunion

(en euros)



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

# MAYOTTE

## Tarification moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> octobre 2017

en euros	BRED-BP	CEPA C	BFCOI	CRCA MR	LA BANQUE POSTALE	Moyenne Mayotte	Moyenne CCSF au 5 janvier 2017
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>							
Frais de tenue de compte (par an)	24,00	24,00	30,00	0,00	12,00	20,83	18,74**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,21
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,55	1,00	1,00	SO	1,10	1,94
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	SO	0,30	0,20	0,21	0,31	0,47
Carte de paiement internationale à débit différé	44,00	40,00	44,00	44,00	44,50	43,99	44,61
Carte de paiement internationale à débit immédiat	44,00	40,00	36,00	38,00	39,00	38,75	44,18
Carte de paiement à autorisation systématique	35,00	40,00	28,00	28,00	28,50	29,98	31,62
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 <sup>er</sup> retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	1,00	0,65	0,90	0,91
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	3,32	3,50	3,80	3,80	3,30	3,55	3,72
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	6,90	7,67	7,78
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	18,30	21,25	24,00	24,00	23,85	24,81
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>							
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	22,00	30,00	30,00	28,00	28,50	27,86	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	42,00	50,00	50,00	40,00	45,00	46,17	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	20,00	20,00	20,00	20,00	13,50	18,06	

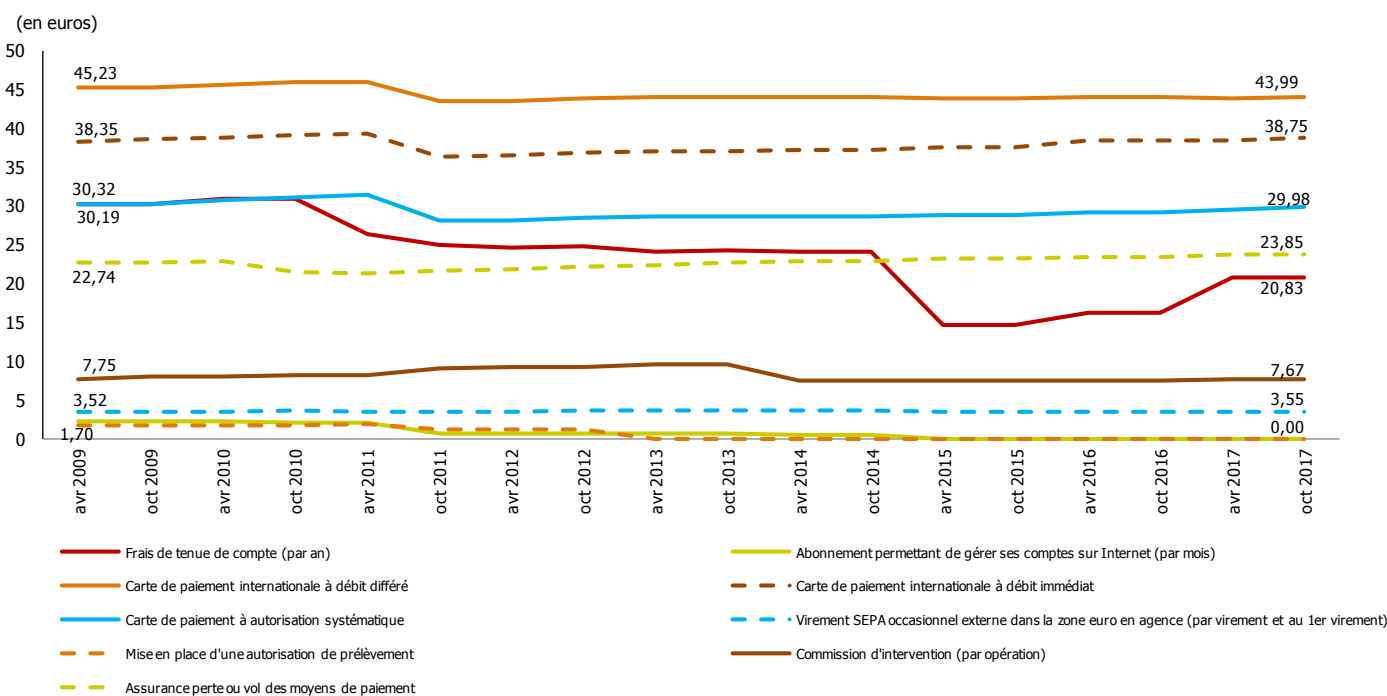
SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

\* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1<sup>er</sup> retrait payant (et non celui du 1<sup>er</sup> retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

\*\* Le montant de 18,74 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

### Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2017 à Mayotte



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

# SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

## Tarification moyenne des services bancaires au 1<sup>er</sup> octobre 2017

en euros	CEPAC	CEIDF	Moyenne Saint-Pierre-et-Miquelon	Moyenne CCSF au 5 janvier 2017
<b>TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD</b>				
Frais de tenue de compte (par an)	24,00	16,00	21,71	18,74**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,00	0,00	0,00	0,21
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	2,55	2,50	2,54	1,94
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	SO	SO	SO	0,47
Carte de paiement internationale à débit différé	40,00	44,70	41,34	44,61
Carte de paiement internationale à débit immédiat	40,00	41,00	40,29	44,18
Carte de paiement à autorisation systématique	37,00	32,40	35,68	31,62
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 <sup>er</sup> retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	0,91
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	3,50	3,30	3,44	3,72
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 <sup>er</sup> virement)	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,25
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	7,78
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	18,30	18,30	18,30	24,81
<b>TARIFS RÉGLEMENTÉS</b>				
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	30,00	30,00	30,00	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	50,00	50,00	50,00	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	20,00	20,00	20,00	

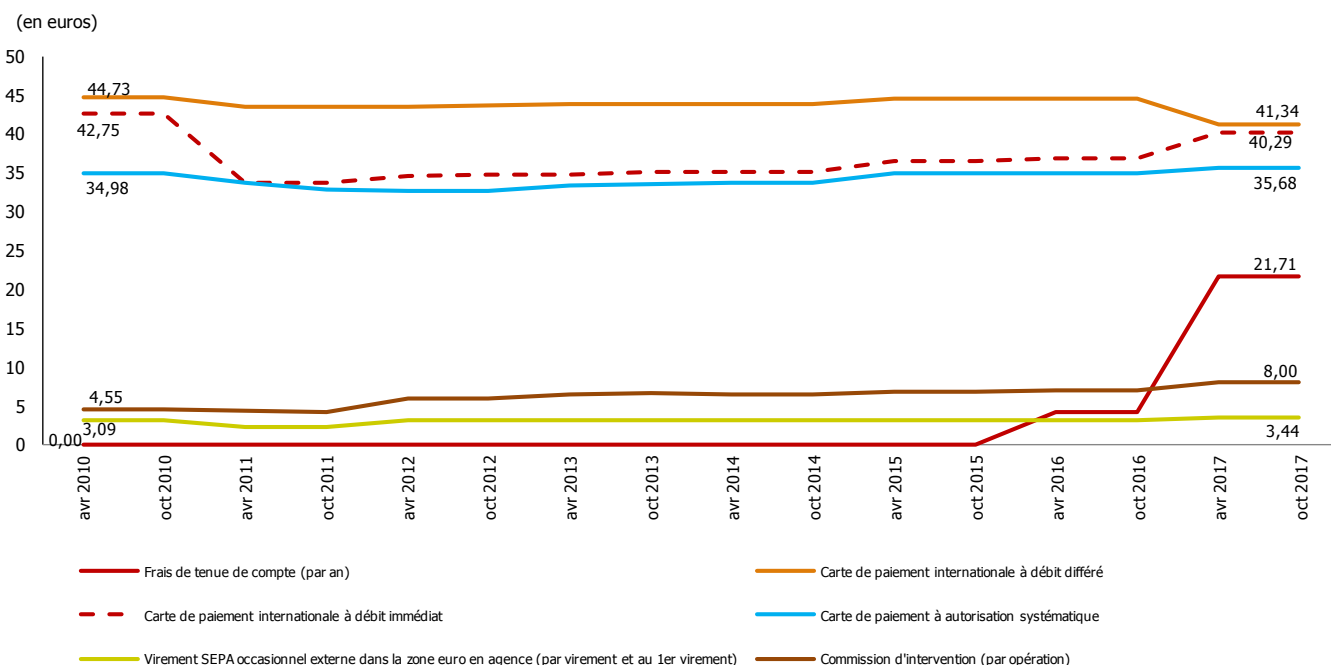
SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

\* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1<sup>er</sup> retrait payant (et non celui du 1<sup>er</sup> retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

\*\* Le montant de 18,74 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

### Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2017 à Saint-Pierre-et-Miquelon



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Marie-Anne POUSSIN-DELMAS

Éditeur : IEDOM – 164, rue de Rivoli – 75001 Paris

Achevé en novembre 2017 – Dépôt légal : novembre 2017

ISSN 2428-0372 (en ligne)